

EMISSIONS DE TITRES DE CREANCE 2020
SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Emprunts obligataires

N° de Visa	Date de Visa	Société émettrice	Intitulé de l'emprunt	Montant visé en D	Nbre d'obligations	Prix d'émission en D	Durée	Taux facial	Montant souscrit en D	Notation ou Garantie	Période des souscriptions	Période de prérogation	Date de jouissance	Date de clôture effective	Mode d'amortissement
20-1035	26/02/2020	Tunisie Leasing et Factoring- TLF-	TLF 2020-1	15 000 000 susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000	150 000 susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000	100	5 ans	11,60% TMM + 2,75%	30000000 0	BBB en date du 18/02/2020 par l'agence de notation Fitch Rating	du 16/03 au 28/05/2020	11/06/2020	28/05/2020	21/05/2020	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
20-1036	27/02/2020	Société Tunisienne de Banque -STB-	Subordonnée STB 2020-1	35 000 000 susceptible d'être porté à un maximum de 50 000 000	350 000 350 000	100	Catégorie A : 5 ans Catégorie B : 10 ans dont 5 ans de grâce (1) Catégorie C : 7 ans dont 2 ans de grâce Catégorie D : 7 ans in fine Catégorie E : 5 ans Coupon unique (2)	10,50% TMM + 3,0% 10,30% TMM + 3,40% 11,00% TMM + 3,0% TMM + 3,3% 11,30%	18 700 000 0 0 11 300 000 0 20 000 000	-	du 16/03 au 16/04/2020	30/04/2020	16/04/2020	29/04/2020	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la sixième année Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 5ème année Amortissement total à la fin de la 7ème année : 100 D (remboursement du principal à l'échéance) Remboursement du principal et des intérêts à la fin de la 5ème année
-	-	Amen Bank	Amen Bank Subordonnée 2020-1 (3)	40 000 000 susceptible d'être porté à un maximum de 60 000 000	400 000 susceptibles d'être portées à un maximum de 600 000	100	Catégorie A : 5 ans Catégorie B : 7 ans dont 2 ans de grâce	11,20% TMM + 3,25% TMM + 3,50%	annulé annulé	-	du 16/03 au 18/05/2020	16/06/2020	18/05/2020	annulé	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 5ème année
20-1400	26/3/2020	Compagnie Internationale de Leasing -CIL-	CIL 2020-1	10 000 000 susceptible d'être porté à un maximum de 15 000 000	100 000 susceptibles d'être portées à un maximum de 150 000	100	5 ans	10,50%	15 000 000	BBB- en date du 19/03/2020 par l'agence de notation Fitch Rating	du 10/04 au 05/06/2020	08/07/2020	05/06/2020	27/5/2020	Amortissement rétroactif constant : 10 D (1/100/4)
-	-	Hambal Lease -HL-	HL 2020-1 (3)	10 000 000 susceptible d'être porté à un maximum de 15 000 000	100 000 susceptibles d'être portées à un maximum de 150 000	100	5 ans	11,25%	15 000 000	-	du 23/06 au 28/07/2020	-	28/07/2020	02/7/2020	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
-	-	Amen Bank	Amen Bank Subordonnée 2020-2 (3)	20 000 000 susceptible d'être porté à un maximum de 40 000 000	200 000 susceptibles d'être portées à un maximum de 400 000	100	Catégorie A : 5 ans Catégorie B : 5 ans Coupon unique	9,50% TMM + 2,75% 9,75% TMM + 2,95%	13 500 000 0 26 500 000 0	-	du 21/07 au 23/09/2020	20/10/2020	23/09/2020	25/8/2020	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) et Paiement rétroactif des intérêts Remboursement du principal et des intérêts à la fin de la 5ème année
20-1041	28/8/20	Arab Tunisian Lease -ATL-	ATL 2020-1	20 000 000 susceptible d'être porté à un maximum de 40 000 000	200 000 susceptibles d'être portées à un maximum de 400 000	100	Catégorie A : 5 ans Catégorie B : 5 ans	10,30% TMM + 2,75%	40 000 000 0	BBB- en date du 25/8/20 par l'agence de notation Fitch Rating	du 14/9 au 16/10/20	30/10/20	16/10/20	17/9/20	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
20-1042	31/8/20	Hambal Lease -HL-	HL 2020-2	30 000 000 susceptible d'être porté à un maximum de 40 000 000	300 000 susceptibles d'être portées à un maximum de 400 000	100	Catégorie A : 5 ans (5) Catégorie B : 5 ans Catégorie C : 7 ans dont 2 ans de grâce	10,60% TMM + 3,0% 10,60% TMM + 3,0% 10,70% TMM + 3,25%	3 034 000 0 36 966 000 0 0 0	BB- en date du 25/8/20 par l'agence de notation Fitch Rating	du 15/9 au 13/11/20	15/12/20	13/11/20	22/9/20	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 5ème année
-	-	Banque Nationale Agricole -BNA-	BNA Subordonnée 2020-1 (3)	40 000 000 susceptible d'être porté à un maximum de 70 000 000	400 000 susceptibles d'être portées à un maximum de 700 000	100	Catégorie A : 5 ans Catégorie B : 7 ans dont 2 ans de grâce	9,50% TMM + 2,25% 9,75% TMM + 2,5%	en cours en cours en cours en cours	-	du 20/10 au 23/11/20	30/11/20	23/11/20	en cours	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 5ème année
20-1044	9/10/20	Attijari Leasing	Attijari Leasing Subordonné 2020-1	20 000 000 susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000	200 000 susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000	100	Catégorie A : 5 ans Catégorie B : 5 ans	10,25% TMM + 2,75%	30 000 000 0	BBB en date du 25/8/20 par l'agence de notation Fitch Rating	du 27/10 au 27/11/20	-	27/11/20	27/10/20	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
-	-	Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT-	Emprunt Subordonné BIAT 2020-1 (3)	100 000 000 susceptible d'être porté à un maximum de 200 000 000	1 000 000 susceptibles d'être portées à un maximum de 2 000 000	100	Catégorie A : 5 ans (10) Catégorie B : 5 ans in fine (10) Catégorie C : 5 ans (2) Catégorie D : 5 ans in fine (2)	TMM + 2,25% 8,50% TMM + 2,50% 8,75% TMM + 2,50% 9,00%	en cours en cours en cours en cours en cours en cours	-	du 16/10 au 16/12/20	15/01/21	16/12/20	en cours	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) Amortissement total à la fin de la 5ème année : 100 D (remboursement du principal à l'échéance) Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
-	-	Arab Tunisian Bank -ATB-	ATB Subordonnée 2020-1 (3)	100 000 000 susceptible d'être porté à un maximum de 15 000 000	1 000 000 susceptibles d'être portées à un maximum de 150 000	100	Catégorie A : 5 ans dont 1 an de grâce Catégorie B : 6 ans in fine	9,25% 9,60% TMM + 2,40% 9,50% TMM + 2,75%	en cours en cours en cours en cours en cours	-	du 19 au 30/10/20	-	30/10/20	en cours	Amortissement annuel constant : 25 D (1/4) à partir de la 2ème année Amortissement total à la fin de la 6ème année : 100 D (remboursement du principal à l'échéance) Amortissement annuel constant : 5 D (1/20)

Emprunts obligataires émis selon les principes de la finance islamique

N° visa	Date de visa	Société émettrice	Intitulé de l'emprunt	Montant visé en D	Nbre d'obligations	Prix	Devise	Taux de profit estimé (4)		Rendement moyen net estimé (9)	Clé de répartition du rendement		Montant souscrit en D	Date de jouissance	Période de souscription	Période de prérogation	Date de clôture effective	Amortissement en D
								Partie Fixe (7)	Complément variable (8)		% des obligataires	% des actionnaires						
-	-	Wifak International Bank -WIB-	Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2020-1 (3)	10 000 000 susceptible d'être porté à un maximum de 15 000 000	100 000 susceptibles d'être portées à un maximum de 150 000	100	5 ans	9,07%	0,25%	12,00%	75,58%	24,42%	en cours	31/10/20	du 09 au 31/10/20	30/11/20	en cours	Amortissement annuel constant : 5 D (1/20)

(3) Titres de créance émis sans recours à l'appel public à l'épargne.

(4) Avec option de remboursement anticipé au gré du souscripteur à la valeur nominale restant due à l'issue des dates de l'échéancier semestriel augmentée des intérêts courus avec l'obligation d'informer la société 60 jours avant la date d'échéance.

(5) Catégorie réservée exclusivement aux personnes physiques pour un montant global maximum de 5 MD, avec engagement unilatéral de la part de la société émettrice de racheter les obligations détenues par les souscripteurs initiaux désirant entrer en bourse, dans un délai de 10 séances de bourse à compter de l'introduction des ordres de vente sur le système de cotation, à un prix ne dépassant pas la valeur nominale de l'émission (capital restant dû).

(6) La rémunération de ces obligations est adossée à un actif sous-jacent d'un portefeuille DARA dont le rendement sera partagé selon des clés de répartition fixes au préalable.

(7) Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé payable vers la fin de chaque période, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.

(8) Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de 12% sera partagé selon les mêmes clés de répartition. Le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un taux maximum brut de 0,25% payé annuellement, est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits sont servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée. Le profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permanent de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille HARA.